



**En 2025, vers
un monde pacifié ?**

Dossier Janvier 2025

**La Sécu fête ses 80 ans!
Une idée d'avenir**

Syndicalisme et convivialité

La vie ne s'arrête pas avec la retraite. Libérées des obligations professionnelles, les personnes retraitées - a fortiori syndiquées - demeurent citoyens et citoyennes. Il s'agit donc de pourvoir aux besoins dans toutes les dimensions d'une vie digne, c'est-à-dire aussi d'accéder à la culture, au sport, aux loisirs... et à la parole!

Partant de ce postulat, la Commission des Retraités du SNUipp 77, a créé l'Association Culturelle Seine et Marnaise (ACSM) des Retraités FSU-SNUipp 77 et s'attache, au fil des ans, à combiner revendicatif, culture et convivialité. Les deux derniers aspects devant compléter le premier. Un bulletin « Tribune Retraités » propose, au minimum une fois par mois, visites d'expositions parisiennes et sorties culturelles guidées sur des lieux de relative proximité. Elle organise aussi à un rythme annuel des séjours d'une semaine sur des sites nationaux: Ramatuelle, Corse, Loir et Cher, Oléron...

Qu'en pense Pascale, «jeune» retraitée ?

«Syndiquée un jour, syndiquée toujours! Adhérente au SNI dès ma première année d'enseignement, puis au SNUipp77, c'est par fidélité aux valeurs fondamentales de défense de l'école publique que je suis restée syndiquée une fois retraitée. C'est ainsi que j'ai découvert l'association ACSM. J'y ai rencontré des collègues et ami-es avec qui j'ai partagé des sorties culturelles diverses et enrichissantes, des repas conviviaux, un séjour en Bretagne en octobre (partie sceptique...revenue celtique) et quelques manifs parce que même à la retraite «on lâche rien» pour une société plus juste et solidaire! Ce sont des combats qu'il faut continuer à mener lorsque l'heure de la retraite sonne.»

Et Thierry, fidèle de l'association ?

«Pour moi qui avoue m'être détaché du syndicalisme (bien que participant à toutes les manifs), l'existence de l'ACSM représente une opportunité de m'y rattacher et m'y maintient



D.R.

« Vivre pleinement
les **spécificités** du
syndicalisme retraité:
revendications, sorties
et relations amicales »

toujours... disons à 80%. J'y vois l'occasion de retrouver des connaissances éloignées au plan géographique mais idéologiquement proches, d'avoir des discussions en toute convivialité avec des amis, d'anciens collègues ou, à la faveur de découvertes culturelles enrichissantes, d'échanger avec de nouvelles personnes. Mention spéciale aux séjours, permettant de côtoyer des camarades d'autres départements avec lesquels la sympathie est immédiate.»

Un bémol s'impose cependant, concernant les séjours: la difficulté croissante à trouver des structures d'hébergement adaptées à un public de moins en moins juvénile, jointe à l'augmentation des coûts.

Enfin, comme pour toute association, le fonctionnement repose sur quelques bonnes volontés, hélas sujettes au vieillissement et à l'usure... Élargissement et renouvellement sont à l'étude afin de permettre à l'ACSM, porteuse de précieux moments partagés et de franche convivialité de continuer à jouer son rôle.



© FSU-SNUJIPP



Sommaire

Dans mon association

02 > Syndicalisme et convivialité chez les retraités-es

Actu

- 04 > Souriez, vous êtes filmé-e!
- 05 > Quelle réponse au décrochage du pouvoir d'achat?
- 06 > Budget, dette, fiscalité, quelle vérité?

Dossier

- 07 > Un anniversaire de lutte
- 08 > Déjouer les pièges
- 09 > Donner un débouché aux nombreuses luttes locales
- 10 > 100% Sécu

Actu

11 > Focus sur les personnes non sédentaires – J'ai lu

Sortir et découvrir

12-13 > Rennes, capitale de la Bretagne?

Actu

14 > Ça s'est passé en 2024

Pour vos papilles

15 > Du vin en Bretagne? Mais oui!

3 questions à...

16 > Margaux Aldebert

Encart joint à Fenêtres sur cours n° 502

Numéroté de 1 à 16 – distribué aux adhérents retraités
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
T.: 01 40 79 50 00

Directrice de publication: Guislaine DAVID

Rédaction: Françoise CÉLÉRIER-ECHEVERRIA, Daniel COLIN,
Alain DERCOURT, Evelyne FORCIOLI, Jacques HATTABLE,
Maryse LECAT, Jacques LECOFFRE, Sonia LEJEUNE, Claude RIVÉ,
Laurence TOUROULT, Jean-Louis TROUINARD

Conception graphique et mise en page: Emmanuelle Roncin
et Clément Chassagnard

Impression: Limprime – ISSN 1241-0497 · CPPAP 3695 D 73 S



LE TRI
+ FACILE



Étrennes

L'année commence par de belles étrennes! En seize ans, «l'espérance de vie sans incapacité» des Françaises et Français a augmenté en grande partie grâce aux progrès médicaux et sanitaires. Cette avancée pousse à tout faire pour défendre et améliorer notre système de Sécurité sociale miné par d'incessantes attaques.

Hélas, ce bilan est tempéré par la relative stagnation de la durée de vie moyenne. Et surtout par l'inégal bénéfice qu'en tirent les Français-es selon leur niveau de vie et la classe sociale à laquelle elles et ils appartiennent. Il y a là aussi de quoi puiser la détermination à arracher l'abrogation de la contre-réforme des retraites imposée sans vote contre l'immense majorité du pays, ce que droites et patronat veulent absolument éviter. Les six derniers mois ont traduit le seul objectif de ceux qui détiennent les pouvoirs économique, médiatique, politique... que rien ne change dans un paysage ainsi résumé par Oxfam: «en 2020, en France, les 10% les plus riches détenaient plus de la moitié des richesses nationales quand les 50% les plus pauvres se partageaient moins de 10% du gâteau. (...) Scandales d'évasion fiscale (...) révélations sur les dividendes records versés aux actionnaires et sur les écarts de rémunérations (...) fiscalité insuffisamment redistributive (...)»

Cette même logique, un peu partout sur la planète, conduit au mépris des populations, à la loi du plus fort, aux logiques guerrières comme au refus de prendre en compte le dérèglement climatique.

En 2025, nos revendications demeurent... comme notre attachement irréductible à un autre horizon esquissé par Stéphane Hessel dans *Indignez-Vous!* «Pas cette société des sans-papiers, des expulsions, des soupçons à l'égard des immigrés, pas cette société où l'on remet en cause les retraites, les acquis de la Sécurité sociale, pas cette société où les médias sont entre les mains des nantis...»

Alors faisons ensemble de 2025 une bonne année pour le monde du travail! Et pour la paix!

● Claude Rivé le 3 janvier 2025

Souriez, vous êtes filmé·e!

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) décrit tous les ans la population des retraité·es, le montant de leur pension et les conditions de liquidation de leur retraite. L'édition 2024 de « Les retraités et les retraites » présente un tableau comparatif détaillé des retraité·es et du système de retraite français pour 2022.

17 millions de retraité·es de droit direct

1 512 euros nets en moyenne de pension

353 milliards d'euros de pensions versées soit **13,4% du PIB**



Une pension de droit direct des femmes résidant en France inférieure de 38 % à celle des hommes.

62 ans et 8 mois

Âge moyen de départ à la retraite

5 % fin 2022 → 22 % fin 2008

À l'âge de 59 ans, 5 % des personnes résidant en France étaient retraitées fin 2022, contre 22 % fin 2008...

2015 65 % → 2020 62,9 % du revenu d'activité

Ce taux de remplacement du salaire par la retraite continue de diminuer au fil des générations dans le secteur public. C'est la conséquence, en partie au moins, des différentes réformes des retraites mises en œuvre depuis 2003 (instauration de la décote, alignement des durées d'assurance requises), ainsi que l'augmentation de la part des primes dans la rémunération.

691 000 personnes

ont bénéficié d'une allocation du minimum vieillesse qui permet d'atteindre un niveau minimal de ressources. Près de la moitié des personnes seules éligibles ne l'ont pas demandée.



3 retraités sur 10 (49 % des femmes et 15 % des hommes) perçoivent une pension de droit direct (y compris éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) **inférieure ou égale à 1 000 euros** bruts par mois. À l'inverse, 8 % des retraité·es (3 % des femmes et 14 % des hommes) reçoivent plus de 3 000 euros bruts par mois.



La consultation sur le site de la DREES de l'ouvrage *Les retraités et les retraites* (édition 2024) permet par ailleurs de prendre connaissance des opinions, souhaits et motivations des retraité·es! Pour télécharger la publication:

→ <https://snu2.fr/3Pxxzbt>

La décote frappe lourdement!

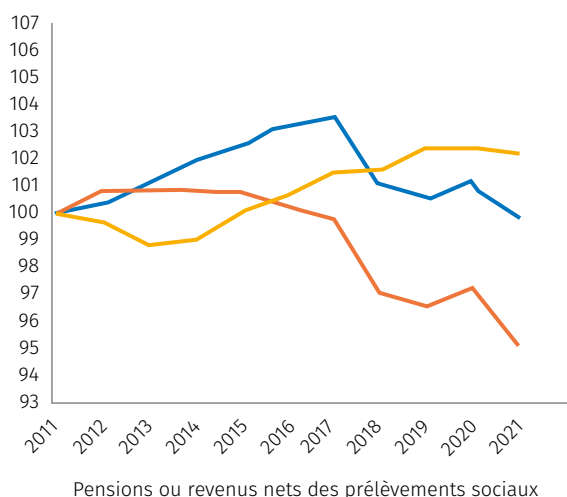
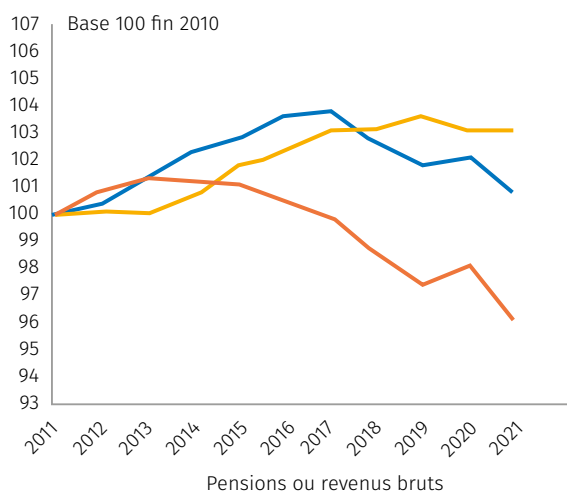
Une collègue née le 1^{er} juillet 1962, qui prend sa retraite à 63 ans le 1^{er} juillet 2025 en ayant seulement 161 trimestres au lieu des 169 requis pour avoir droit à une retraite à taux plein aura sa pension réduite de 10 % (8 x 1,25 %) pour ses 8 trimestres manquants...

→ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20349>

● Laurence Touroult

Quelle réponse au décrochage du pouvoir d'achat ?

La désindexation partielle ou totale des pensions sur l'évolution des prix a rongé le pouvoir d'achat des retraité-es (- 5,9 % en 8 ans). La revendication du principe d'indexation a minima sur les prix est pertinente, mais elle ne permet pas la garantie du pouvoir d'achat.



Évolution des pensions de retraites déjà liquidées au 31 décembre 2011, des pensions de retraite moyennes depuis 2011 et du revenu d'activité moyen depuis 2011

- Pensions déjà liquidées au 31/12/2011
- Pension moyenne des retraités
- Revenu moyen d'activité

C'est en 1987 que Jacques Chirac et Philippe Seguin imposent l'indexation des retraites du régime de base sur l'évolution des prix. Privées des gains de productivité, les pensions évoluent alors moins rapidement que les revenus d'activité.

Dans la Fonction publique, les pensions étaient revalorisées selon l'évolution des rémunérations indiciaires (valeur du point et grille). Après la réforme de 2003, le principe d'indexation des pensions sur les prix est inscrit dans le Code des pensions civiles et militaires de retraite. Ainsi, les revalorisations des pensions de base versées par les régimes publics et privés sont soumises aux mêmes taux et aux mêmes dates. À ce jour, les régimes complémentaires gardent la maîtrise de leurs modalités de revalorisation.

Privées des gains de productivité, les pensions évoluent alors moins rapidement que les revenus d'activité.

Baisse généralisée du niveau de vie

Depuis la fin des années 1980, le mode de calcul des droits à retraite a connu de nombreux changements, associant durée de cotisation et âge, pour limiter la progression des dépenses de pensions. La convergence des règles entre les régimes du privé et de la Fonction publique portant sur la déconnexion entre l'évolution des pensions et celle de la rémunération des actives et actifs poursuit le même objectif : générer des économies sur les régimes de retraite. Cela participe ainsi grandement à la baisse généralisée du niveau de vie des retraité-es : similaire en 2010 à celui des actives et actifs, les dernières projections du Conseil d'Orientation des Retraites estiment qu'il pourrait chuter à 70 % en 2060 !*

Il existe plusieurs références de salaire moyen dont celle de la Fonction publique. Les retraité-es étant toutes et tous soumis aujourd'hui aux mêmes règles, il apparaît cohérent d'avoir une revendication qui nous unisse au sein du G9 pour le développement d'actions unitaires et fructueuses. C'est le salaire moyen du privé qui a été choisi comme boussole. Si l'indexation sur les prix peut être favorable certaines années, c'est bien l'indexation sur les salaires qui préserve le pouvoir d'achat des pensions dans la durée.

● **Sonia Lejeune, Jacques Lecoffre**

* Insee Analyses n°17, avril 2024

Sources : Régimes de retraite, EIR, EACR et modèle ANCETRE ; Insee, indice des prix à la consommation, comptes nationaux.

Budget, dette, fiscalité, quelle vérité ?



« Un **budget 2025** qui doit faire des économies et n'en finit pas de se faire désirer... »

La contraction de la croissance a engendré des choix économiques et sociétaux: soit privilégier la cohésion sociale (en luttant contre les inégalités) soit continuer à garantir les revenus du capital (en avantageant les distributions de dividendes).

Exonérer les entreprises de cotisations sociales et distribuer des aides aux grands groupes (sans contrepartie) ont eu pour conséquence d'assécher les comptes. Le budget 2024 adopté à coups de 49.3 prévoyait un déficit de 4,4 milliards d'euros et une croissance du produit intérieur brut de 1,4% et celle de l'inflation de 2,6%. Résultats à la fin de l'année: le déficit s'élève à 6,1%, la croissance est réduite à 1,1%, l'inflation est autour de 2,5% (mais avec un record de dividendes) d'où de nouveau un budget 2025 qui doit faire des «économies» et n'en finit pas de se faire désirer.

Le Japon présente une dette publique atteignant environ 252% de son Produit Intérieur Brut au 1^{er} juillet 2024. Celle des États-Unis représente déjà 125% du PIB américain en 2024 (35,8 billions de dollars).

La dette française est de 3228,4 milliards d'euros soit 112% du PIB et pourtant elle perd la confiance des marchés au contraire du Japon et des USA! Ce qui lui vaut une augmentation des taux d'intérêts et aggrave son passif. La BCE et les marchés financiers veulent conserver au pouvoir les forces politiques qui soutiennent leurs politiques économiques.

Pour une fiscalité plus juste

Depuis 2017, les gouvernements français successifs n'ont cessé de privilégier les actionnaires et le CAC40: suppression de l'ISF, baisse de la «flat tax», niches fiscales pour les nantis, sans parler de l'optimisation fiscale. Pour faire passer la pilule, la taxe d'habitation est supprimée et plonge les collectivités locales dans la faillite.

La faiblesse de la croissance ne doit pas engendrer l'augmentation des inégalités. La nécessité de rééquilibrer la répartition des richesses produites – donner moins à ceux qui ont beaucoup et plus à ceux qui ont peu – se ressent aussi bien au niveau de notre pays et de l'UE que de la planète.

Il est temps d'agir avec une fiscalité proportionnelle aux revenus et un financement de la Sécurité sociale abondé à hauteur des besoins et d'en terminer avec la soumission aux lois des marchés. ● **Alain Dercourt**



Pour son anniversaire, la Sécu nous convoque au combat

Il y a 80 ans se construisait, en France, une grande institution qui allait changer la vie des Français-es alors en proie aux dévastations humaines et sociales de la guerre. Les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 instaurent pour les travailleurs et leurs familles la Sécurité sociale à leur bénéfice.

La Sécurité sociale n'a cessé d'être la cible des politiques libérales et austéritaires. La marchandisation à tout va, le minage de ses principes intergénérationnels et solidaires, l'assèchement de ses ressources et la captation de sa gestion par l'État l'ont fortement abîmée et la menacent de nouvelles atteintes propres à la dénaturer. La reconquête de cet outil précieux doit nous mobiliser fortement. Plus encore, il nous appartient d'en faire le pivot essentiel et sans partage de la réponse aux risques qu'elle couvre mais aussi d'en étendre le champ à d'autres risques sociaux comme le chômage et la perte d'autonomie.

Des inquiétudes lourdes

Qu'elles émanent de soignants, de patients ou de citoyens, de partout

s'expriment les critiques et les inquiétudes quant au système de soins qui se dégrade dans des proportions alarmantes. Hôpital, services d'urgence, médecine de ville ne répondent plus aux besoins de santé, les «déserts médicaux» s'étendent. Le cumul de franchises, forfaits, déremboursements et dépassements d'honoraires créent des restes à charge qui entraînent des difficultés croissantes dans l'accès aux soins. Le transfert de prise en charge vers l'assurance complémentaire alourdit encore la note avec le risque accru pour une partie de la population du renoncement aux soins.

Le nécessaire éveil citoyen

De nombreuses initiatives se développent pour mettre en lumière les graves dysfonctionnements de notre

système de santé et avancer des pistes de solutions pérennes qui associent cohérence, proximité et qualité pour toutes et tous. Les retraité-es de la FSU-SNUIPP et de la FSU s'y impliquent, avec la conviction que le combat d'ampleur à mener nécessite un rassemblement citoyen large et puissant. Ils mettent sur la table l'idée d'une Sécurité sociale prenant en charge 100% des soins prescrits et ouvrent les pistes pour le renforcement et l'élargissement du service public de la santé. La recherche de convergences entre les organisations syndicales, associatives et professionnelles préoccupées par la construction d'une protection sociale solidaire doit permettre la mise en mouvement d'une refondation de la Sécurité sociale, véritable bien commun de notre temps.

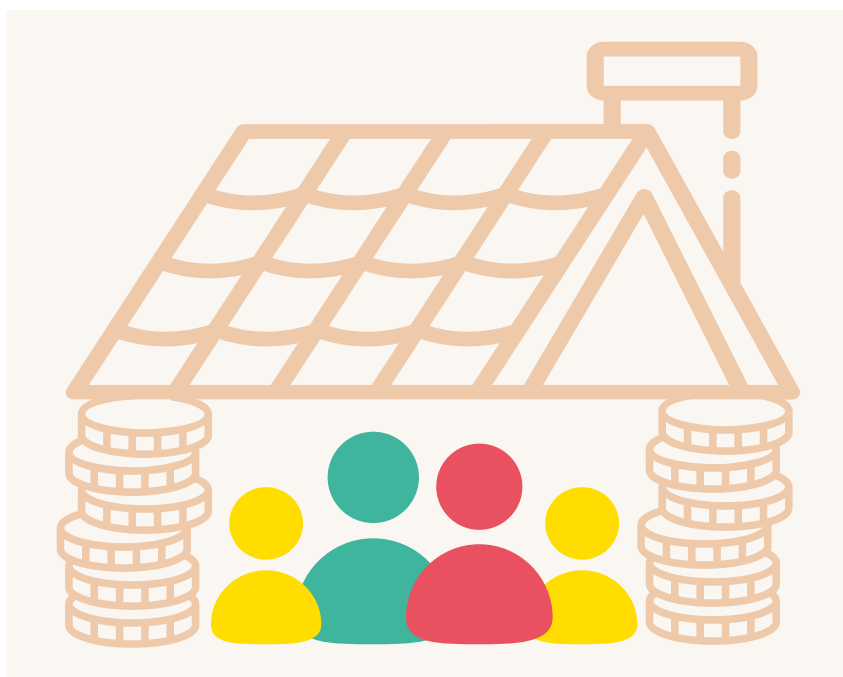
Déjouer les pièges

Notre système d'assurance maladie repose sur deux étages : l'A.M.O.¹ et l'A.M.C.². En 1945, les mutuelles ont imposé que la « Sécu », qui mutualise les risques sur l'ensemble de la population, ne rembourse que 80% des dépenses, et que les complémentaires prennent une partie de la charge restante alors qu'elles ne couvrent que les personnes adhérant à leurs contrats, variables d'un individu à l'autre.

Cette double intervention sur les mêmes soins engendre des coûts supplémentaires inutiles et provoque des inégalités de couverture. Assureurs et banquiers n'ayant jamais accepté que ce secteur échappe à leurs profits, ils ont fait pression pour :

- substituer à la gestion de la Sécu par 2/3 des travailleurs et 1/3 au patronat le vote d'une Loi de Financement de la Sécurité sociale annuelle;
- financer par l'impôt (CSG, CRDS et une part de la TVA) à la place des cotisations sociales³;
- diminuer ces cotisations (80 milliards d'exonérations patronales);
- organiser un prétendu « trou de la Sécurité sociale » pour restreindre prises en charge et remboursements.

L'offensive contre la « Sécu » s'accélère avec la primauté accordée aux complémentaires dominées de plus en plus par les logiques de financiarisation.⁴ Comme dans le privé avec l'A.N.I.⁵, la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction publique organise le transfert de l'AMO vers l'AMC: les prestations dépendent strictement de la maîtrise budgétaire: on paye pour ce que l'on coûte! Le panier de soins socle obligatoire et les options facultatives segmentent les risques.



Chacun-e est renvoyé-e à sa responsabilité individuelle et à sa capacité de financement pour soi mais aussi pour ses ayant-droit (conjointes et enfants). Ces inégalités de traitement sont à l'opposé des principes de la Sécurité sociale, la cotisation proportionnelle ouvrant des droits égaux pour tous.⁶

« Chacun-e est renvoyé-e à sa responsabilité individuelle et à sa capacité de financement pour soi »

Rupture générationnelle

Contrairement à la « Sécu », la PSC écarte les sans emploi, les indépendant-es, etc. Pour les retraité-es, elle constitue une authentique rupture générationnelle: seules celles et ceux qui en auront les moyens pourront souscrire. Le montant atteindra 175% de la « cotisation d'équilibre », sans le financement d'un employeur, soit 350% de ce que payent les actifs.

Concurrence et marchandisation se généralisent. Assurances et fonds

d'investissement s'y engouffrent : Alan, startup au Ministère de l'Écologie ou dans les services du Premier Ministre, le consortium Agripa-Crédit Agricole-Groupama au Ministère de l'Agriculture... Si employeurs privés et publics versaient directement à la « Sécu », celle-ci assurerait une bien meilleure prise en charge de toute la population. Mobilisons sur cet objectif!

1. Assurance Maladie Obligatoire (Sécurité sociale)
2. Assurance Maladie Complémentaire (mutuelles, assurances, instituts de prévoyance)
3. Les cotisations sociales proportionnelles au revenu sont la partie socialisée du salaire.
4. C'est pourquoi la FSU dénonce toute hausse du ticket modérateur, du prix des médicaments avec le doublement des franchises... En découle la hausse des tarifs des complémentaires payées par celles et ceux qui le peuvent.
5. Accord National Interprofessionnel
6. « Chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins »



© FSU-SNUIPP

Donner un débouché aux nombreuses luttes locales

Le 3 décembre, les retraité-es ont porté en nombre l'exigence de l'accès aux soins pour toutes et tous. Signe d'une reconnaissance de la colère qui monte, une délégation du G9 a été reçue par le cabinet du premier ministre (une première depuis 10 ans) et par de nombreux préfets.

Ce temps fort prolongeait d'innombrables mobilisations locales: à Paris pour la création de centres de santé, à Luçon pour conserver le service des urgences de l'hôpital, à Nantes... Le G9 se projette déjà en mars 2025 avec le 80^e anniversaire de la Sécu.

Contourner l'exigence d'une Loi Grand âge?

Alors que l'autonomie revient régulièrement dans le débat public lors de chaque scrutin, le gouvernement Barnier projetait la création d'une « Conférence Nationale de l'Autonomie » en charge des questions de prévention. Elle se tiendrait tous les trois

ans et les syndicats et associations du secteur en seraient écartés!

Quelle est la pertinence d'une telle structure? A contrario du discours gouvernemental officiel qui appelle à une mobilisation citoyenne la plus large possible, l'objectif n'est-il pas de saisir le HCFEA¹ et la CNSA² d'une de leurs missions essentielles? À l'heure où la question du pouvoir d'achat est des plus prégnantes pour l'ensemble de la population et notamment chez les retraité-es, un autre décret envisage

Ces luttes foisonnent et rassemblent. Plus le système se tourne vers les marchés financiers, plus il percuté les attentes du plus grand nombre. À notre volonté d'efficacité sociale, les gouvernements répondent « retour sur investissement, coût... », à « l'intérêt général », ils répondent « les services sociaux coûtent un pognon de dingue! ». Au cœur de cet antagonisme, d'un côté les financiers qui voudraient capter le marché, de l'autre des Français toujours plus nombreux à renoncer à se soigner correctement. Les transferts de la « Sécu » vers les complémentaires provoquent l'augmentation de leurs tarifs.

Le mouvement syndical a la responsabilité de favoriser la multiplication de ces mobilisations et de les fédérer. Il n'est pas seul! De très nombreuses associations (de malades, de personnes en situation de handicap, de professionnels de santé...), de plus en plus d'élu-es s'investissent. Les exigences des personnels rencontrent facilement les intérêts des usagers et usagères. Toute la société est concernée!

pour soi-disant « sauver les EHPAD », d'autoriser une augmentation médiane mensuelle de 277 euros à la charge des résident-es d'EHPAD non éligibles à l'Aide sociale à l'hébergement!

La société n'a pas besoin d'une énième structure qui court-circuite les partenaires sociaux mais d'une loi Grand Age qui crée un grand service public de l'Autonomie.

1. Haut conseil à la famille et à l'âge
2. Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Le 100% Sécu des soins prescrits : donner corps au slogan



GÉNÉRÉ À L'AIDE DE L'I.A.

À l'aube de ses 80 ans, notre Sécurité sociale est à reconquérir. Notre système de santé a toujours de l'avenir. Lors de l'épidémie de COVID, il a fait la preuve de son efficacité. Face aux offensives que subit la Sécu, il est nécessaire de prouver qu'il est possible de la garder et d'étendre son champ.

Les politiques libérales de ces dernières années ont dégradé la Sécurité sociale. Les gouvernements successifs ont réduit comme « peau de chagrin » la prise en charge des risques de la vie en diminuant les remboursements, en augmentant les « restes à charge » des patient-es, en créant une « 5^e branche pour l'autonomie » contraire à toute solidarité intergénérationnelle, en prélevant moins de cotisations. Ces attaques contre la « Sécu » sont sans précédent.

Partir à la reconquête de la « Sécu » est indispensable pour prendre en charge des dépenses de santé des assuré-es et garantir l'accès aux soins répondant aux besoins de toutes et de

tous afin que notre pays ne devienne pas un pays comme tant d'autres où ne se soignent que ceux qui ont les moyens de payer. C'est une question de justice et de solidarité.

Augmenter les recettes

La FSU revendique une forte progression des recettes de la Sécurité sociale assises sur les cotisations sociales avec la nécessité de mettre fin aux exonérations patronales, d'augmenter les prélèvements sur les profits et les dividendes, d'augmenter les salaires, d'assurer l'effectivité de l'égalité femme/homme, d'augmenter le nombre de cotisant-es en luttant contre le chômage et en créant de nouveaux emplois... Les cotisations patronales doivent être prélevées au même niveau que celles des salarié-es.

Les 80 ans de la « Sécu » doivent être l'occasion de mener campagne et de mobiliser pour conquérir le remboursement à 100% par la « Sécu » des soins prescrits : information, mobilisation des personnels, recherche de convergences avec les organisations syndicales, associatives, professionnelles nombreuses dans le champ de la protection sociale pour agir ensemble à chaque fois que possible.

Parce que toutes les couches de la société y sont intéressées, la construction d'une grande initiative nationale associant toutes les forces disponibles doit être débattue. La reprise de la maîtrise de la gestion de la « Sécu » par les représentant-es des salarié-es est un enjeu de justice sociale et de démocratie.

Mutuelles communales : une solution ?

Des municipalités tentent parfois la mise en place d'une « mutuelle communale » pour regrouper des habitant-es et leur obtenir une complémentaire santé à de meilleurs prix. En effet, les actifs et actives salariées du privé et bientôt les fonctionnaires étant soumis aux contrats collectifs obligatoires de leur employeur, restent différentes populations n'ayant accès aux soins qu'avec des contrats individuels onéreux... dont les personnes retraitées nombreuses à subir une tarification à l'âge et incitées à payer des options coûteuses pour un meilleur remboursement des frais plus lourds lorsque l'âge avance. Mais les collectivités locales dont les budgets sont serrés ne subventionnent pas la complémentaire communale. Paradoxe complet, elles sous-traitent donc au marché de l'assurance complémentaire santé. Et la solidarité n'est pas l'objectif des acteurs privés !

Éducation, santé... focus sur les personnes non sédentaires



© SHUTTERSTOCK

La communauté des « gens du voyage » que l'on peut évaluer à 400 000 personnes connaît une situation difficile: logement, accès à l'éducation et aux soins.

Victime d'une mauvaise volonté de beaucoup d'élu-es pour appliquer la loi concernant les aires d'accueil et le logement, elle tente de compenser par des occupations sauvages. Ces dernières renforcent le rejet dont les « gens du voyage » sont l'objet depuis toujours. Victimes paradoxales de la xénophobie ambiante et assimilés à des étrangers alors que ces familles sont de nationalité française dans leur immense majorité. Du fait de leurs conditions de vie précaires et des difficultés de l'accès aux soins, l'état sanitaire de cette population est

« Du fait de leurs conditions de vie précaires et des difficultés de l'accès aux soins, l'état sanitaire de cette population est déplorable. »

déplorable et on peut estimer leur déficit d'espérance de vie à une quinzaine d'années.

Une confiance réciproque à tisser

Les enfants fréquentent l'école souvent de façon irrégulière et sont peu présents dans le secondaire alors que l'obligation d'instruction s'applique à eux comme pour tous les enfants jusqu'à 16 ans. La méfiance réciproque entre la communauté et le reste de la société est bien ancrée et nuit à la continuité de la scolarité obligatoire. Tisser des liens de confiance nécessite une approche systémique de l'amélioration de leurs conditions de vie. L'accès à l'éducation peut en constituer un vecteur puissant à condition que l'offre scolaire se fonde sur un respect sincère de la co-éducation. Des pratiques intéressantes et variées ont déjà été mises en place, elles doivent être développées. Dans les départements, les syndicalistes peuvent aider à établir un état des lieux et proposer des perspectives. ● Daniel Colin

– Biblio –

Camille Froidevaux-Metterie
Pleine et douce



Camille Froidevaux-Metterie
Pleine et douce

Camille Froidevaux-Metterie est une autrice connue pour ses essais

qui donnent aux femmes la toute première place. Ici, « Pleine et douce », c'est une chorale de douze femmes à différents âges qui évoquent leurs corps, leurs statuts et toutes les problématiques auxquelles elles sont confrontées. « Pleine et douce », c'est la confrontation de leurs générations et de leurs avis sans manichéisme mais dans tout le respect que mérite la complexité autour de cette question. « Pleine et douce », c'est la petite Eve, six mois qui nous confie ses premiers ressentis. « Pleine et douce », c'est Charline, victime d'agression sexuelle, « Pleine et douce », c'est Zenza à qui on vient de détecter une tumeur, « Pleine et douce », c'est Colette qui regarde attendrie sa longue vie entourée de copines, « Pleine et douce », c'est Manon qui devient femme, « Pleine et douce », c'est Jamila qui aimerait tant avoir un homme à ses côtés...

Pleine et douce, c'est la parole envoûtante et sensuelle portée par ce roman qui nous surprend et nous enchante... pleinement et si doucement...

● Françoise Céliérier-Echeverria

Rennes, capitale de la Bretagne ?

En février 2025, Rennes sera au centre de notre réflexion syndicale fédérale, le congrès national de la FSU se tenant au centre historique de la ville, au couvent des Jacobins. Nous vous proposons une rencontre historique et une promenade inattendue de la ville.

Rennes n'a pas toujours été vue comme la capitale de la Bretagne ! Au temps où la Bretagne est indépendante, ce n'est pas ainsi qu'elle est qualifiée... Dans les archives ducales, à chaque fois que Rennes est citée, on précise «ville du couronnement» car le lieu de résidence principale de la cour est Nantes bien que le couronnement des ducs de Bretagne se fasse à Rennes. C'est l'installation en 1561 à Rennes du parlement de Bretagne, auparavant à Nantes, qui en fait la capitale d'un duché qui n'est plus qu'une province... Cette arrivée du parlement constitue une date clef car les attributions judiciaires, politiques et administratives de cette cour souveraine fondent le premier pouvoir civil de Bretagne.

La construction du Palais débute en 1615 et s'achève en 1655 selon les plans de l'architecte Salomon de Brosse, auquel on doit le Palais du Luxembourg à Paris. Cette affirmation du statut de capitale de région s'est accentuée à partir du XIX^e siècle et devient très marquée au début du XX^e siècle par la construction du théâtre municipal, décidée en 1830, pour doter la ville d'une salle de spectacle digne de ce nom, à l'image de ce qui existait déjà à Brest ou à Lorient. Les élites rennaises estiment qu'il y a un retard à rattraper et que l'image qu'on renvoie n'est pas à la hauteur de ce que l'on prétend être. Rennes vit et affiche sa spécificité bretonne avec la traduction du nom de ses rues, la présence du Gwenn-ha-Du et le gallo y est de plus en plus parlé !



© FSU-SNUJPP

Avant Notre-Dame... le Parlement de Bretagne

Dans la nuit du 4 au 5 février 1994, le Parlement de Bretagne est dévoré par les flammes devant une foule de Rennais consternés. Plus tôt dans la journée, une manifestation monstre de 4 500 pêcheurs avait cerné le plus vieux monument de la ville. Les marins-pêcheurs de Bretagne utilisent des fusées pour rendre visible leur colère. L'une d'elles se retrouve cachée sous la toiture du Parlement qui s'embrase pendant la nuit. Le bâtiment brûle des combles au plancher du deuxième étage et sa charpente s'effondre.

Cette destruction fut un choc pour les bretonnes et bretons. Il s'en est suivi une mobilisation affective et financière rapide et très forte. Dès le lendemain de l'incendie, l'Association Pour la

Renaissance du Palais du Parlement de Bretagne est chargée de collecter les dons afin de contribuer à la reconstruction rapide. Dès l'automne, l'État s'engage à reconstruire à l'identique le bâtiment tout en faisant de celui-ci un immeuble judiciaire moderne. Cette collaboration efficace entre les services de l'État et les collectivités territoriales, a abouti à la création à Rennes d'un atelier de restauration, où toutes les œuvres du Parlement ont été remises en état, un travail minutieux des professionnels de la restauration du patrimoine qui, en dix ans, a permis au palais de retrouver son lustre et aux bretonnes et bretons, un symbole.

Le Parlement de Bretagne est aujourd'hui l'un des rares lieux de France où justice et visites touristiques coexistent.



© FSU-SNUIPP

Pour en savoir plus, des visites guidées sont organisées par l'office du tourisme de Rennes.

Un trésor bien gardé

La ville de Rennes conserve de nombreuses traces, bien visibles, d'une famille d'artisans mosaïstes, les Odorico. Des milliers de petits cubes de couleurs reflètent la lumière de Bretagne sur les façades des immeubles, les devantures des boutiques et ce jusqu'au fond de la piscine Saint-Georges... Cette particularité du patrimoine rennais vient de l'histoire d'une famille d'immigrés ita-

liens venus chercher fortune en France. À Paris, puis à Tours, et enfin à Rennes où Isidore père, son frère Vincent et son fils Isidore s'imposent comme les Mozart de la mosaïque. Leur spécialité étant la « pose de mosaïque vénitienne et romaine, mosaïque de marbre pour dallage, la mosaïque en émaux et or. », entre 1885 et 1914, les deux frères reçoivent une quarantaine de commandes à graver dans le marbre, le smalte ou le granit. Aussi, les Odorico ont laissé leur signature dans les églises, sur les devantures d'immeuble, et même sur les paillassons des maisons de Rennes.

Recensés par les Amis du patrimoine rennais, 47 lieux, témoignent encore de l'influence de la dynastie de ces mosaïstes italiens sur l'architecture rennaise: le petit bain de mosaïque à la piscine Saint-Georges est immanquable!

L'office de tourisme propose des visites guidées sur les traces d'Odorico pendant lesquelles on découvre, au n°7 de la rue Joseph Sauveur, la maison personnelle d'Odorico, maison kaléidoscopique, entre caverne d'Ali Baba et musée de la mosaïque, réalisée par l'architecte Lemoine. Elle est transformée aujourd'hui en crêperie-salon de thé (Bretone) pour le plus grand bonheur des amateurs de patrimoine et de spécialités locales. Construite en 1940 pour Isidore Odorico fils, cette belle demeure, recouverte de mosaïques jusque dans la salle de bains, sans doute la plus belle pièce de la maison, lorgne plus vers le style Moderniste qu'Art déco et son architecture reste très avant-gardiste.

● **Evelyne Forcioli**

« À Rennes, rien ne prend, sauf le feu ! »*

Le « grand incendie de Rennes » s'est propagé dans la ville haute entre le 22 et 27 décembre 1720 en provoquant une dizaine de morts et en détruisant plus de 800 maisons. L'incendie de 1720 est une des origines de la création du SDIS, Service Départemental de l'Incendie et de Secours. Le 23 mai 1721 fut en effet adoptée une règle validant l'achat de trois pompes hollandaises et prévoyant un exercice de prévention anti incendie quatre fois par an...

* Diction populaire des années 1720



Ça s'est passé en 2024

Le temps file vite; une info chasse l'autre. L'actualité s'em-balle. Pour les retraité-es, ensemble dans le Groupe des neuf, les revendications persistent portées par de nombreuses actions avec pour but de faire vivre à toutes et à tous une retraite heureuse, longue et confortable.

Les faits contredisent les promesses... en particulier celles du candidat Emmanuel Macron en 2017: « Dans les cinq ans qui viennent, je ne touche pas à la retraite des retraités. Leur retraite sera préservée, il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat ». Face aux régressions continues, le « groupe des 9 » organisations syndicales et associations de retraité-es (CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA-Ensemble & solidaires) appelle le 26 mars 2024 à une nouvelle journée de mobilisation pour obtenir une augmentation des pensions pour faire face à l'appauvrissement des retraités causée par l'inflation en 2024 et exiger un meilleur accès aux soins et aux services publics,

Le 23 mai, le « Groupe de 9 », un exemple d'unité d'action, fête ses 10 ans d'âge à Paris et dans les départements (voir Infos retraités N° 145).

Au secours de la République et de la démocratie

Après les élections européennes et la dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République, à la mi-juin, la CFDT, la CGT, l'UNSA, la FSU et Solidaires appellent à « manifester pour porter la nécessité d'alternatives de progrès pour le monde du travail » avant les élections législatives anticipées du 30 juin et 7 juillet.

Le 1^{er} octobre: La CGT, la FSU et Solidaires ainsi que des organisations de jeunesse organisent une journée d'action, pour l'abrogation de la réforme des retraites et les salaires. « Les retraités sont des inutiles » déclare Gilbert Cette, le président du Conseil d'Orientation des Retraites, choisi par E. Macron.

Le 3 octobre, invité sur France Info, il justifie la désindexation de la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier par le fait que les retraité-es ont un niveau de vie à peu près équivalent aux actifs « alors qu'ils sont inutiles » (sic).

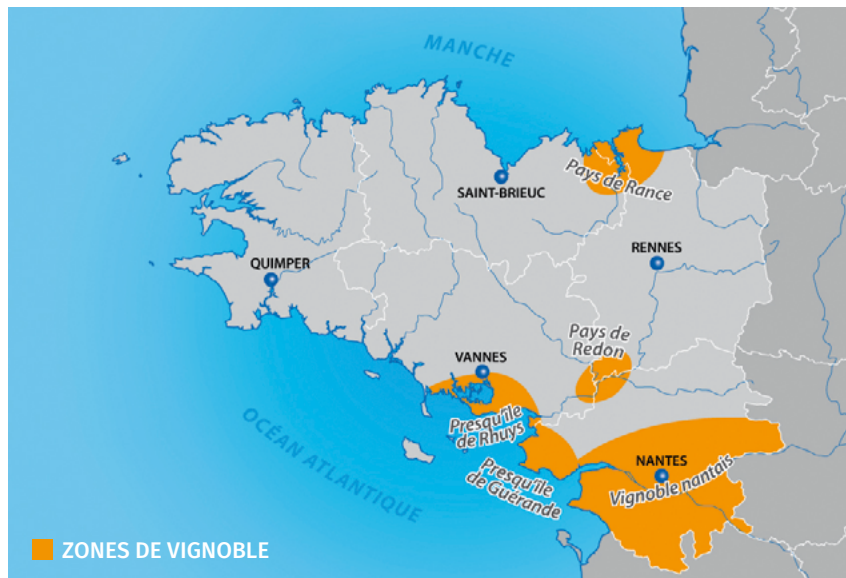
Le 9 octobre, se tiennent, partout en France, des conférences de presse, à l'initiative du groupe des 9, pour dénoncer le gel programmé des pensions.

Le 3 décembre, le groupe des 9 appelle à une journée nationale d'action pour revendiquer l'indexation à minima sur l'inflation au 1^{er} janvier 2025, le rattrapage des pertes subies depuis 2017 et qu'aucune pension ne se situe en dessous du SMIC. ● **Laurence Touroult, Alain Dercourt**

Les pétitions signées ont été déposées auprès du premier ministre et dans les préfectures:

<https://www.change.org/p/non-au-recul-de-l-indexation-des-retraites-de-base-au-1er-juillet-2025>

Du vin en Bretagne ? Mais oui !



DR

Rennes, capitale et porte de la Bretagne, ne vous donnera pas de sésame pour trouver le vin breton. Celui-ci est nouveau et se cache dans quelques îlots dispersés du nord au sud, de l'est à l'ouest de l'Armorique.

Bien sûr, il convient de faire une grande part à la région nantaise revendiquée par quelques bretons irréductibles mais si le Gros Plant est bien nantais, le Muscadet s'étend largement en Loire Atlantique. Il nous faut donc interroger l'histoire pour comprendre la disparition de la vigne à l'ouest. Au Moyen Age le vin est présent, cultivé essentiellement par les moines, pour des raisons liturgiques, comme partout. Il est le plus souvent de piètre qualité. C'est Colbert qui va en interdire la culture ou du moins son développement au profit des céréales et du cidre. La crise du phylloxéra achèvera sa destruction. Cette orientation gérée par l'ONIVIN* va perdurer jusqu'en 2016, quand l'Europe autorise les nouvelles plantations.

Une renaissance en douceur

Des passionnés vont se lancer et planter Pinot noir, Chardonnay, Cabernet Sauvignon... Des associations se

créent alors pour l'entraide et la mise en valeur de la petite production. On cherche même à replanter le cépage Maréchal Foch présent au Canada et aux États-Unis. La commercialisation commence avec les années 2020. Une tendance apparaît clairement, c'est un développement dans des secteurs plus doux où le rapport eau/terre est favorable. Ainsi on peut s'attendre à une extension des exploitations au nord autour de la vallée de la Rance, au sud dans les îles, Groix et Belle Île et sur la presqu'île de Rhuys dans le Golfe du Morbihan.

Alors au cours de votre périple rennais, si le restaurant vous propose un gratin de poissons, tentez un vin breton. Attention cependant, pour la galette de sarrasin, conservez la bolée de cidre tonique et breton !

● Jacques Hattable

* Office national interprofessionnel des vins



Beignets de pétoncles

- Pâte : 250 g de farine
- 3 œufs
- ¼ l bière blonde
- 2 cuil. à soupe de beurre fondu
- 18 noix de pétoncles
- Persil, 2 citrons
- Thym, sel, poivre
- 2 cuil. à soupe d'huile

Faire mariner les noix de pétoncles 2h dans l'huile et le jus de citron, Mélanger tous les ingrédients de la pâte, Égoutter les pétoncles, les tremper dans la pâte et faire frire les beignets en les rendant croustillants,

Les répartir dans des assiettes (3 ou 6), en les posant sur un lit de cœur de laitue,

Décorer avec des petites tomates et du persil en branches.

Le bon accord : Sancerre, Menetou-Salon, ces blancs issus du cépage Sauvignon, ou un vin breton...



*Margaux
Aldebert*

Secrétaire Générale du collectif
« Nos services publics »

© DR

1) *Quels sont les objectifs du collectif? Qui êtes-vous?*

Notre collectif réunit des agents, agentes et cadres de l'action publique avec des usagers et usagères. Nous avons une position particulière dans le fonctionnement actuel des services publics, à la fois par les leviers de changement dont nous disposons et par la pression spécifique dont nous sommes l'objet. En complémentarité avec les syndicats et collectifs d'agents existants comme avec les organisations de la société civile, nous voulons proposer une parole collective « de l'intérieur » sur l'action publique dans le contexte de crise sanitaire, économique, sociale, environnementale et démocratique. La perte de sens des métiers dans la Fonction publique est une réalité collective. Le collectif produit des notes et rapports, organise des tables rondes et prépare des états généraux. Il faut construire une large coalition pour des alternatives.

2) *Les Services Publics sont minés par les politiques publiques et attaqués de toutes parts. Le dénigrement des fonctionnaires et leur statut, leurs retraites n'en est qu'un aspect. Pourquoi ces offensives? Quelles conséquences observez-vous?*

Le bilan des évolutions des politiques publiques sur les quarante dernières années n'est quasiment jamais fait. La société se transforme profondément et rapidement. Les services publics sont en complet décrochage par rapport aux besoins de la population, que ce soit pour l'éducation et la formation, la santé, les transports, l'environnement, la justice, la sécurité, les financements, etc... Restreindre l'observation sur les seuls moyens budgétaires dont on nous dit qu'il ne faudrait pas les dépasser ne permet pas du tout de mesurer ce décrochage.

Les circulaires Juppé ont installé un cadre normatif selon lequel « l'État doit être moins interventionniste pour limiter les coûts. » La LOLF (loi organique relative aux lois de finances) de 2006 généralise la gestion par la performance en rompant avec les besoins. La logique managériale dépossède les décideurs parmi lesquels les cadres de la Fonction publique de leur pouvoir d'appréciation et de décision. Les métiers perdent leur attractivité comme on le constate facilement dans l'enseignement et la santé : perte d'emplois, précarisation, baisse des rémunérations...

Cela produit une désocialisation des réponses apportées, engendre des inégalités croissantes et provoque la rupture entre d'une part agents et agentes et d'autre part usagers et usagères. L'offre privée s'est développée dans l'éducation. Outre l'enseignement privé financé en grande partie sur fonds publics, le marché du soutien scolaire s'étend grâce notamment à la défiscalisation. Assis sur la dégradation du service public et une sélection accrue, il progresse de 2% par an. Dans la santé, l'hôpital public absorbe 76% des hospitalisations longues, l'ambulatoire, plus rentable, est capté par le privé...

3) *À qui profitent ces choix?*

Les conséquences sont multiples. Le secteur privé lucratif gagne des parts de marché. On assiste à un nivellement par le bas des services publics : pertes de savoir-faire, de compétences et d'attractivité des métiers, délitement démocratique par la détérioration de la relation des usagers et des Services publics.

Les classes sociales supérieures qui contournent leurs manques ont les moyens d'accéder à des services privés. Les inégalités sociales s'approfondissent, comme le montrent les écarts de performance des élèves selon leur milieu social relevés par l'enquête PISA. Les services publics demeurent un horizon de progrès collectif et un horizon démocratique. Il faut reposer en grand la question de l'intérêt général, repartir des besoins sociaux et redonner le pouvoir d'agir aux personnels des services publics! ● **Propos recueillis par Claude Rivé**